

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU**

Séance du 17 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	14

Date de la convocation

Le 27 août 2026

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le dix-sept du mois de septembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON.
M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme
Christine QUÉAU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M.
Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra
L'HURIEC.

Absents : Mme Clémence LAMER

Secrétaire de séance : Mme Sandra BAYLE

Objet de la Délibération

Décision modificative n° 01/2026 au Budget Principal 2026.

M. le Maire expose à l'assemblée :

➤ Considérant qu'il y a lieu, pour régulariser la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable, de voter les virements de crédits et les autorisations spéciales indispensables pour couvrir les recettes et les dépenses ci-dessous visées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les excédents de recettes et de dépenses indiqués ci-après et vote les autorisations spéciales et les virements de crédits suivants :

☐ **En section d'investissement :**

✓ En recettes :

- Chap 041 - Art. 203 : Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion + 41 340 €

✓ En dépenses :

- Chap 041 - Art. 231 : Immobilisations corporelles en cours + 41 340 €

Pour extrait conforme,

**M. le Maire,
Yvon COQUIL.**

